



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 24 janvier 2019
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, FAURE Ludovic, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie.

Membres excusés : ALVERGNAS Jean Marc, ECLERCY Jean Paul, GRAEL Richard, LUCIEN Martine.

Secrétaire de séance : BESSON Guy.

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les différents dossiers d'investissement de ce premier trimestre dont l'achat de terrains par la commune, la maîtrise d'œuvre partagé avec l'OPAC du Rhône pour la création de logements sociaux ainsi que le dossier de l'adressage et nommage des rues de la Commune.

Compte tenu de la date de présentation estimée des factures correspondant aux dossiers ci-dessus mentionnés, du délai maximum de 20 jours pour l'ordonnateur et du besoin de Trésorerie des petites sociétés en général, monsieur le Maire propose l'ouverture de crédits budgétaires, en section d'investissement, les crédits ainsi votés seront repris au Budget Primitif 2019. Le conseil approuve à l'unanimité l'ouverture de crédits proposée.

DEMANDE DE REVISION DU PRIX DE VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN COMMUNAL

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 15 novembre 2018 autorisant la vente d'une petite partie de l'accotement de la voirie communale du lotissement « La Croix » au tarif de 40 € le m² à un habitant. Il donne lecture du courrier de cet habitant demandant de revoir à la baisse le prix de vente de ce morceau de parcelle. Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur le choix d'une baisse du prix de vente. Le conseil municipal, à 10 voix pour, 2 abstentions décide de maintenir le prix de vente proposé.

APPEL A CANDIDATURES POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE LA BATTEUSE

Monsieur le Maire rappelle que la commune sous-loue le terrain de la batteuse à un agriculteur et au comité de la batteuse. Il propose de lancer l'appel à candidature pour la location 2019. La date limite des candidatures est fixée au mardi 19 février.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VALIDATION DE LA LISTE DES VOIES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que la commune est sur le point de finaliser le dossier de l'adressage où chaque habitation possèdera un numéro et un nom de voie précis. Il dit que la commission chargée de ce recensement a apporté 3 modifications à la liste des voies de la commune (la rue de la république, la ruelle des œufs et le chemin du cimetière). Il donne lecture de la liste des voies de la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette nouvelle liste de voies.

VALIDATION DE LA DENOMINATION DES IMMEUBLES, PLAQUES DE RUES ET PLAQUES DE NUMEROS

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient pour faciliter le déploiement de la fibre optique, le travail des secours, des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux d'identifier chaque habitation par un numéro défini par un système de numérotation qui peut être métrique. Il propose également au conseil municipal le choix des plaques de rues et plaques de numéros retenu par la commission chargée de ce dossier. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le système métrique, le choix des plaques de rues et des plaques de numéros.

APPROBATION DU TABLEAU DES VOIRIES

Monsieur le Maire rappelle les modifications apportées au tableau des voiries et acte 29 549 m de voies communales, 46 939 de chemins ruraux, 1772 m² de places publiques. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le nouveau tableau des voiries.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE JEUNESSE A COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique le souhait de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais d'harmoniser la compétence jeunesse sur l'ensemble de son périmètre et propose la modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à compter du 1er janvier 2019 en ce qui concerne la compétence jeunesse. Le conseil municipal approuve à 8 voix pour, 4 abstentions.

DEMANDES DIVERSES DU COMITE DE LA BATTEUSE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les

demandes du Comité de la batteuse pour l'organisation de la fête de la batteuse le dernier dimanche d'août ainsi que pour l'organisation de la revole. Le conseil municipal à l'unanimité approuve les demandes du Comité de la batteuse ainsi que fixe la participation financière de la commune, au feu d'artifice, à la moitié du coût avec un plafond maximum à 725 €.

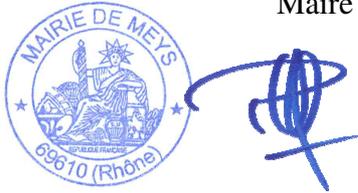
DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conformément aux prescriptions votées en début de mandat, le conseil municipal décide :

- De ne pas subventionner l'association KDANSE de SAINT CLEMENT LES PLACES
- De subventionner à hauteur de 64€ la MFR de Saint Laurent de Chamousset.

Philippe GARNIER

Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 février 2019 à 20h30.